Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

Séance du vendredi 21 novembre 2025

Date de la convocation 14 novembre 2025

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants: 12

Secrétaire de séance :

Nadia DEBBAH

vingt et un novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT,

Présents : Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Jean-Guy COLLURA, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Pascal PERRIN, Carole FAJOU, Evelyne MAILLARD, Angélique BENOIST

Représentés: Chantal TOUTTAIN représentée par Christophe DEPONT, Djamila COTTIN représentée par Sandra SOPHIYAIR

Excusés:

Absents: Nicolas GILBERT, Joël LEFEBVRE

Objet: DE_063_2025 - Adhésion à l'Association PIVO

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Association PIVO (Pôle Itinérant en Val d'Oise) est une association qui permet un soutien à la création, à la diffusion des oeuvres et au développement de projets de territoire ainsi que d'actions artistiques et culturelles à travers le Val d'Oise,

Considérant qu'afin de bénéficier de spectacles proposés par l'Association PIVO, la commune doit adhérer à l'Association selon les montants votés par l'Assemblée Générale du 27 mai 2021,

Considérant que pour les communes partenaires, dont le nombre d'habitants est de moins de 1000 habitants, le montant de l'adhésion est fixé à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADHÈRE à l'Association PIVO.

VERSE à cette Association la cotisation de 100 € au titre de l'année 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

Fait et délibéré les, jour, mois, et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Christophe DEPONT

Date de transmission de l'acte: 28/11/2025
Date de reception de l'AR: 28/11/2025

095-219505419-DE_063_2025-DE
A G E D I